



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le six décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22  
Pouvoirs : 7  
Absent : 0

Date de la convocation : 30 novembre  
2022

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DUFFAULT Tetyana représentée par D CHALLOT  
DUFFAULT Laurent représenté par Yvette MUSCAT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°153

**RAPPORTEUR :** Dominique CHALLOT

**OBJET :** TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter les tarifs municipaux 2023 avec les modifications suivantes:

**- Matériel/véhicules associations :**

- augmentation de la location des tivolis
- instauration d'un tarif pour le prêt de véhicules

**- Intervention de l'agent d'entretien :**

- augmentation du prix horaire ménage dans les salles communales

**- Marché hebdomadaire ou commerçants ambulants :**

- augmentation de l'emplacement avec branchement électrique
- food truck : création d'un tarif hors marché du dimanche (jusqu'à 10 mètres linéaires/comprend le branchement électrique).

**- Marché de Noël :**

- augmentation du mètre linéaire

**- Cimetière :**

- augmentation des tarifs des concessions et caveau provisoire.
- suppression des concessions doubles. Possibilité d'acheter 2 concessions se jouxtant au prix unitaire.

**- Locations de salles :**

- augmentation de tarifs de location de salles.

Il est rappelé que les autres tarifs municipaux sont votés en année scolaire.


---

**VU** l'avis du bureau municipal du 16 novembre 2022,  
**Considérant** le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** les tarifs des services municipaux conformément au tableau annexé à la présente;
- décide** de leur entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2023;
- charge** M le Maire de leur application.

<b>VOTE</b>
<b>UNANIMITÉ</b>

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance	
	
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,	
le	15 DEC. 2022
